



Création de richesse, emplois et salaires : le poids des villes

La Lorraine produit 3,2% de la richesse nationale. Les services y contribuent pour plus de 60%, en dépit du maintien d'une spécialisation industrielle de la région. Les villes polarisent la création de richesse, l'emploi et la distribution des salaires. Les aires urbaines de Metz et de Nancy concentrent plus de 55% de la valeur ajoutée lorraine, et le sillon lorrain urbanisé plus de 70%. La sphère productive, plutôt localisée en zones périphériques, contribue le plus - *via* les rémunérations - à la richesse régionale. La sphère résidentielle, orientée vers la satisfaction des besoins locaux, domine dans les pôles urbains.

Pprès de la moitié (45%) de la création de richesse, mesurée par la valeur ajoutée, est concentrée sur les trois grandes régions françaises que sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur. La Lorraine, quant à elle, occupe le 11^e rang des régions françaises créatrices de richesse, avec une contribution d'un peu plus de 3%. En 10 ans, la richesse économique de la Lorraine s'est certes accrue de plus de 30%. Mais cette évolution est inférieure de 10 points à celle observée au niveau national.

Création de richesse : plus d'industrie et de services publics

Le secteur «éducation et administration» représente plus de 25% du PIB régional, ce qui place la Lorraine dans le tiercé de tête des régions françaises pour le poids de ses services publics dans l'appareil productif. La région occupe également la troisième place, après la Franche-Comté et l'Alsace, quant à l'importance de son industrie automobile. Avec la sidérurgie, l'industrie des biens intermédiaires occupe également une place importante, avec 9,1% du PIB régional. En revanche, la Lor-

raine se place en 18^e position des régions pour la part de sa richesse provenant des services à la personne.

La Lorraine en position médiane

Région	Part dans la valeur ajoutée (%)
Île-de-France	28,8
Rhône-Alpes	9,6
Provence - Alpes - Côte d'Azur	7,2
Nord - Pas-de-Calais	5,2
Pays de la Loire	5,0
Aquitaine	4,5
Bretagne	4,3
Midi-Pyrénées	3,9
Centre	3,7
Languedoc-Roussillon	3,2
Lorraine	3,2
Alsace	2,8
Haute-Normandie	2,7
Picardie	2,5
Poitou-Charentes	2,3
Bourgogne	2,3
Champagne-Ardenne	2,0
Basse-Normandie	2,0
Auvergne	1,8
Franche-Comté	1,6
Limousin	1,0
Corse	0,3
France métropolitaine	100

Source : Insee - PIB régionaux 2003 (en valeur)

En 2004, le PIB français s'élève à près de 1 700 milliards d'euros. En supposant inchangées (par rapport à 2003) la part de la Lorraine dans le PIB national et la structure sectorielle de la valeur ajoutée, le PIB lorrain en 2004 s'élève à près de 46 milliards d'euros. Évidemment, les services, marchands et non marchands, sont le secteur qui contribue le plus à la création de richesse, avec plus de 60% de la valeur ajoutée régionale. Mais la Lorraine est en retrait de près de 5 points par rapport à la moyenne nationale. Ce retrait est compensé par le poids du secteur industriel qui arrive en 2^{ème} position et continue de représenter un cinquième de la richesse régionale, alors qu'il ne représente plus que 16% au niveau national. Enfin, l'agriculture arrive en dernière position, avec 2%. Au sein des services, le sous-secteur «éducation et administration» occupe une place prépondérante puisqu'il concentre près de 45% des richesses créées dans les services. Viennent ensuite les secteurs «activités immobilières et financières» ainsi que les services aux entreprises.

Des rémunérations distribuées

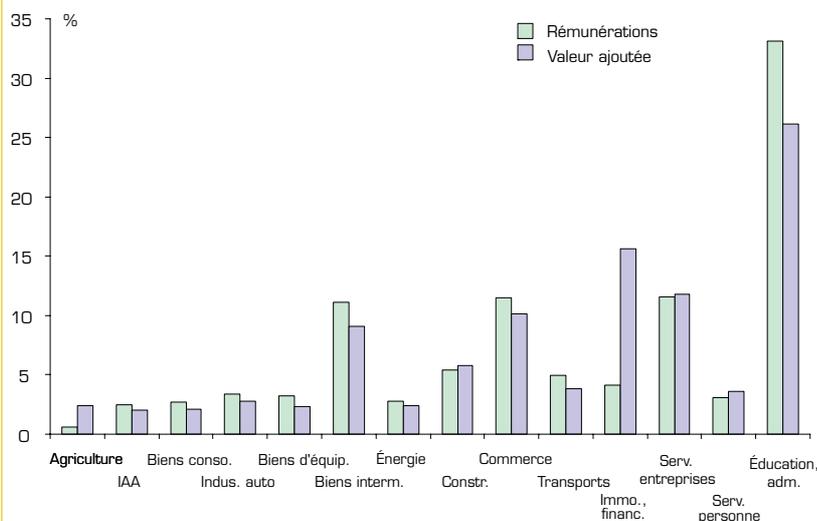
Ces contributions à la richesse doivent être complétées par la part que chaque secteur occupe dans l'ensemble des rémunérations. Ainsi, l'industrie qui contribue pour 21% à la richesse lorraine, représente près de 26% des rémunérations salariales. Ce résultat vient valider le constat que les salaires sont souvent plus

élevés dans l'industrie que dans d'autres secteurs. Le secteur des services ne peut pas être analysé comme le secteur industriel, et ce pour deux raisons. Dans le secteur «éducation et administration», la valeur ajoutée ne pouvant être évaluée à partir du chiffre d'affaires, elle est estimée aux coûts des facteurs. Ceci a pour conséquence de minorer la valeur

ajoutée du secteur. Dans le secteur «activités immobilières et financières», la valeur ajoutée est en partie constituée des loyers fictifs payés par les propriétaires occupants. Au total, ceci tend à diminuer la part des rémunérations dans ce secteur. Ces précisions étant faites, la part des rémunérations distribuées dans les services (57%) est inférieure à

Poids important du secteur "éducation et administration"

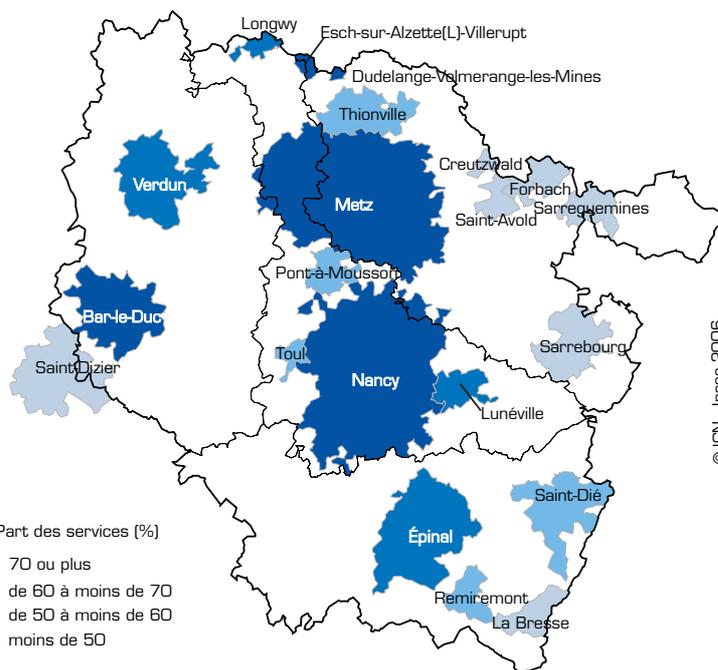
Contributions comparées des secteurs à la valeur ajoutée et aux rémunérations



Source : Insee - CLAP

Metz - Nancy : des métropoles de services

Part des services dans la valeur ajoutée pour chaque aire urbaine



Source : Insee - CLAP

Prépondérance des services

Secteur d'activité	Part dans la valeur ajoutée (%)	
	Lorraine	France métro.
Agriculture	2	2,6
Industrie	21	16,1
Construction	6	5,6
Commerce	10	10,5
Services	61	65,2

Source : Insee - données 2003

la participation de ce secteur à la richesse lorraine. Le sous-secteur «éducation et administration» qui y contribue pour 26%, distribue près de 33% des rémunérations salariales. À l'inverse, le sous-secteur «activités immobilières et financières» pèse 15,6% de la valeur ajoutée lorraine et ne représente que 4,1% des rémunérations.

Le rôle important de la localisation

Tous les secteurs ne contribuent pas de manière égale à la création de richesse. La seule prise en compte de la structure productive lorraine n'explique que 30% de la variabilité totale de cette création. Les villes, de par les effets d'agglomération, pèsent souvent d'un poids économique

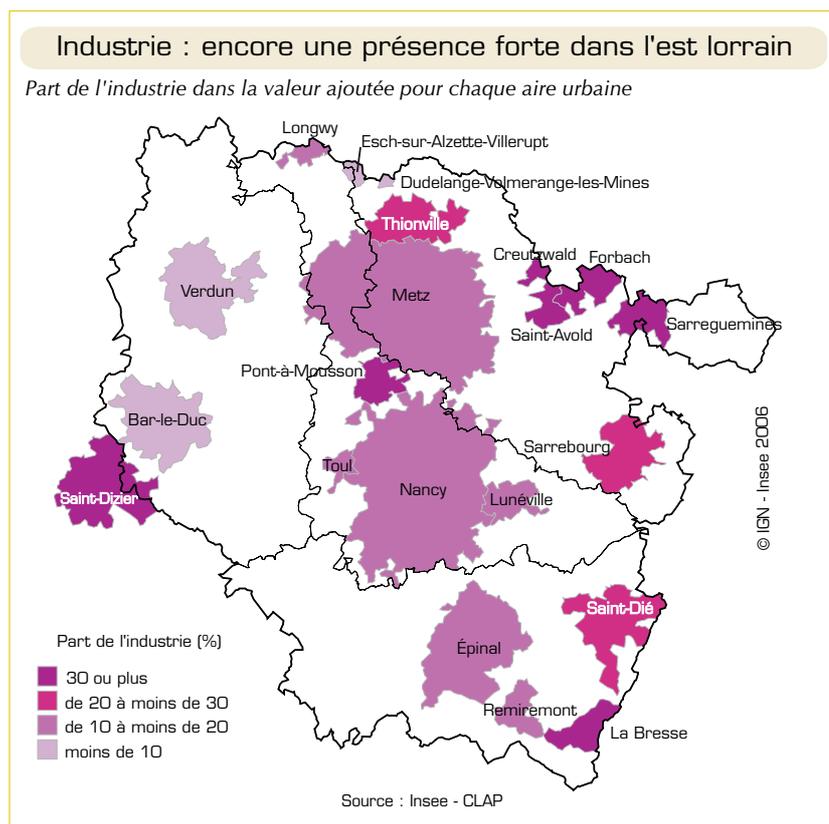
important dans une zone géographique donnée. Afin de ne pas limiter le poids économique d'une ville à son seul découpage communal, le zonage d'études géographique retenu sera l'aire urbaine. L'ajout de la localisation géographique des activités productives permet d'expliquer près de 60% des écarts de richesse.

Une richesse polarisée dans les aires urbaines

Sur les 2 487 communes composant la Lorraine, un tiers se trouvent dans l'une des 21 aires urbaines que compte la région. Près de 40% des communes lorraines se trouvent dans l'espace rural, tandis que 20% des communes sont dites multipolarisées, c'est-à-dire dans la zone d'influence de deux pôles urbains. La

valeur ajoutée de chaque secteur est ventilée au niveau des aires urbaines à partir d'une clef de répartition. Cette dernière correspond à la part des rémunérations salariales que représente une aire urbaine dans l'ensemble de la région lorraine.

Les aires urbaines, bien que ne représentant qu'un tiers des communes lorraines, créent plus de 80% de la richesse régionale. Elles se caractérisent par une forte proportion d'emplois dans les services, avec plus de 60%. Cette proportion est près de 20 points supérieure à ce que l'on observe dans les espaces ruraux et multipolarisés. Dans les aires urbaines, un actif occupé sur sept travaille dans le secteur du commerce. Cette proportion chute et passe à 10,7% en zone rurale, 11,7% en espace multipolarisé. Le secteur de la construction est peu représenté dans les espaces urbains, alors qu'il occupe près d'un emploi sur huit en zone multipolarisée. Dans l'espace rural, il emploie 7,2% des actifs occupés. Le secteur industriel est sous-représenté dans l'espace urbain, avec 19,1% des effectifs employés et 17,6% de la valeur ajoutée produite. Il est concentré dans les espaces ruraux et multipolarisés, représentant plus du tiers des emplois occupés. Dans ces espaces, les services sont néanmoins les premiers employeurs, notamment grâce à la présence de services d'éducation et d'administration. Certains secteurs sont quasi exclusivement concentrés dans les aires urbaines. Ainsi, plus de 90% des emplois du secteur «activités immobilières et financières» y sont localisés. À l'inverse, seul un emploi sur deux dans le



L'industrie localisée dans le rural et les communes multipolarisées

Secteur	Aires urbaines		Espace rural		Communes multipolarisées	
	Part des effectifs (%)	Part de la VA (%)	Part des effectifs (%)	Part de la VA (%)	Part des effectifs (%)	Part de la VA (%)
Agriculture	0,5	2	1,2	4,4	1,0	3,7
Industrie	19,1	17,6	37,6	36,6	33,9	35
Construction	5,7	5,2	7,2	7,2	11,6	11,9
Commerce	13,8	10,3	10,7	9,1	11,7	9,6
Services	60,9	64,9	43,3	42,7	41,8	39,8

Source : Insee - CLAP

VA : Valeur ajoutée

secteur des industries agro-alimentaires se trouve dans une aire urbaine.

Le sillon lorrain en exergue

En terme de création de richesse, on retrouve en tête les aires urbaines des deux métropoles lorraines, ainsi que celles du sillon lorrain, qu'elles structurent. La zone de Metz arrive 1^{ère} au classement des aires urbaines, suivie de très près par celle de Nancy. À elles deux, ces aires urbaines concentrent plus de 55% de la richesse créée dans la région. Loin derrière se trouvent les zones de Thionville (8,4%) et Épinal (6%). Ensuite viennent des aires urbaines dont beaucoup présentent encore les caractéristiques d'une forte implantation industrielle.

Ainsi, Forbach et Sarreguemines occupent les cinquième et sixième places des zones contribuant le plus à la richesse régionale. Le secteur de l'énergie est en 2004 encore très présent à Forbach, notamment à travers la présence des HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE. L'industrie automobile représente près d'un emploi sur sept dans l'aire ur-

baine de Sarreguemines, avec notamment l'usine SMART. L'aire de Pont-à-Mousson occupe une place intermédiaire dans ce classement, avec moins de 2% de la richesse lorraine produite. Cette place est à relativiser si l'on tient compte du fait que cette ville est enclavée entre les deux métropoles régionales que sont Nancy et Metz. L'implantation de PONT-À-MOUSSON SA sur la zone tend à la spécialiser dans le secteur des industries intermédiaires (22% de la valeur ajoutée).

En queue de peloton se trouvent les aires urbaines de Saint-Dizier, Esch-sur-Alzette - Villerupt et Dudelange - Volmerange-les-Mines. Ces espaces contribuent peu à la richesse de la région, notamment à cause de leur caractère limitrophe ou frontalier. En effet, dans l'aire urbaine de Saint-Dizier, seules figurent les communes lorraines, les autres faisant partie de la région Champagne-Ardenne, et donc exclues de l'étude. Les deux autres zones sont frontalières avec le Luxembourg. La richesse étant mesurée au lieu de travail - *via* les rémunérations versées - et non au lieu de résidence, la contribution de ces zo-

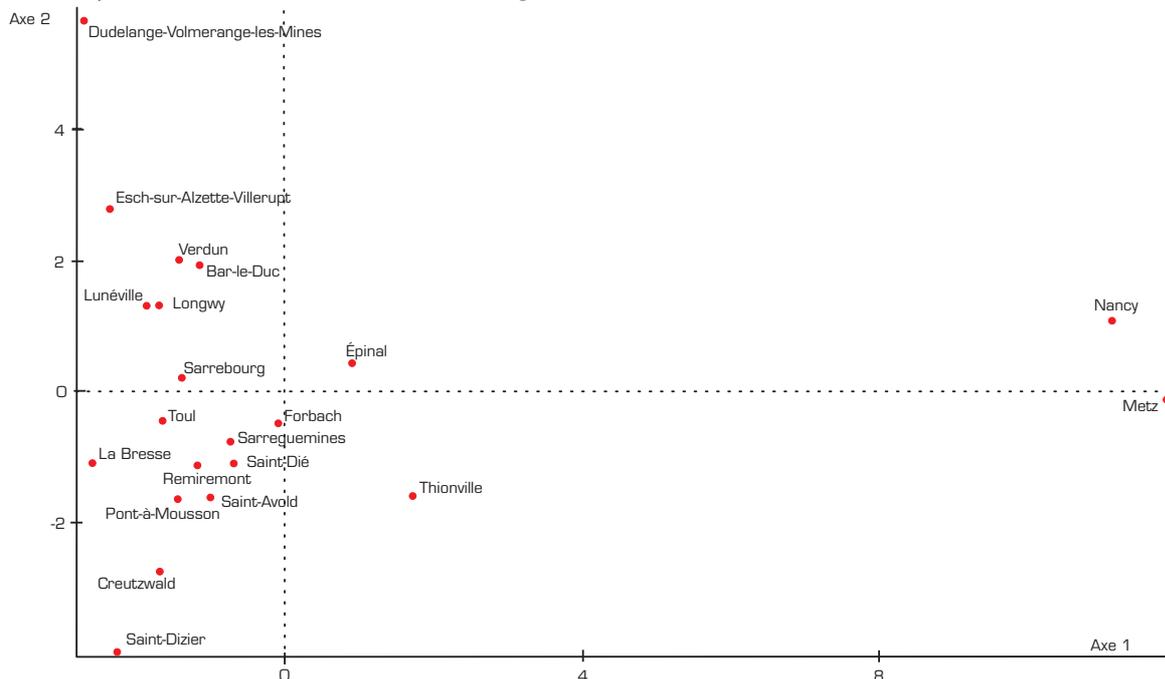
nes à la richesse régionale est donc amoindrie.

Le couple Nancy-Metz se démarque

Ce classement global recouvre des différences sectorielles entre les aires urbaines. Une analyse multidimensionnelle (analyse en composantes principales) permet de mettre en lumière les déterminants du classement. Elle permet également d'associer ou d'opposer des zones selon leurs caractéristiques sectorielles. Pour chacune des aires urbaines, la part de chaque secteur dans la richesse produite dans cet espace et ce que cela représente au niveau régional sont introduits dans l'analyse. Sont intégrées également la part que chaque aire urbaine représente en terme de valeur ajoutée, de rémunérations et d'effectifs, dans l'ensemble régional. Cette analyse reflète parfaitement le classement des aires selon leur contribution à la richesse de la région selon deux grands axes (le premier plan factoriel explique près des deux tiers de la variabilité totale du phénomène).

Nancy - Metz : la force par la taille

Visualisation du poids des aires urbaines dans l'ensemble régional



Source : Insee - CLAP

En effet, les variables contribuant le plus au premier axe sont les parts de valeur ajoutée, de rémunérations et d'effectifs que les aires urbaines représentent dans la région. Naturellement, le duo Nancy-Metz se détache clairement des autres aires urbaines, caractérisé par des contributions très fortement supérieures à la moyenne. De façon moins flagrante, apparaissent Thionville et Épinal. À elles quatre, ces zones représentent plus de 70% de la richesse créée dans l'ensemble des aires urbaines. Mais, le poids économique des deux grandes agglomérations est surtout révélateur d'un effet de masse, les deux métropoles lorraines pesant plus de la moitié, à elles seules, de la valeur ajoutée, des effectifs employés et des rémunérations distribuées.

Emploi public *versus* industrie

Neutraliser l'effet-taille permet de mieux analyser la composition sectorielle interne à chaque aire urbaine. Le deuxième axe oppose des zones dans lesquelles l'emploi public est important, à des zones dans lesquelles l'emploi industriel

reste très présent. Ainsi, l'aire urbaine de Dudelange - Volmerange-les-Mines, bien que très petite, est caractérisée par une très forte présence des secteurs «éducation et administration» et «activités immobilières et financières», qui représentent respectivement 40% et 42% de la richesse locale.

Ce profil peut être associé à celui d'autres zones urbaines, bien que dans des proportions moindres (Esch-sur-Alzette - Villerupt, etc.). L'aire urbaine de Nancy est marquée par un emploi public fort, puisque le secteur «éducation et administration» représente près du tiers de la richesse nancéienne. Elle se caractérise également par un poids important de la sphère «immobilière et financière» (24% de la valeur ajoutée), près de 10 points supérieur à la moyenne régionale.

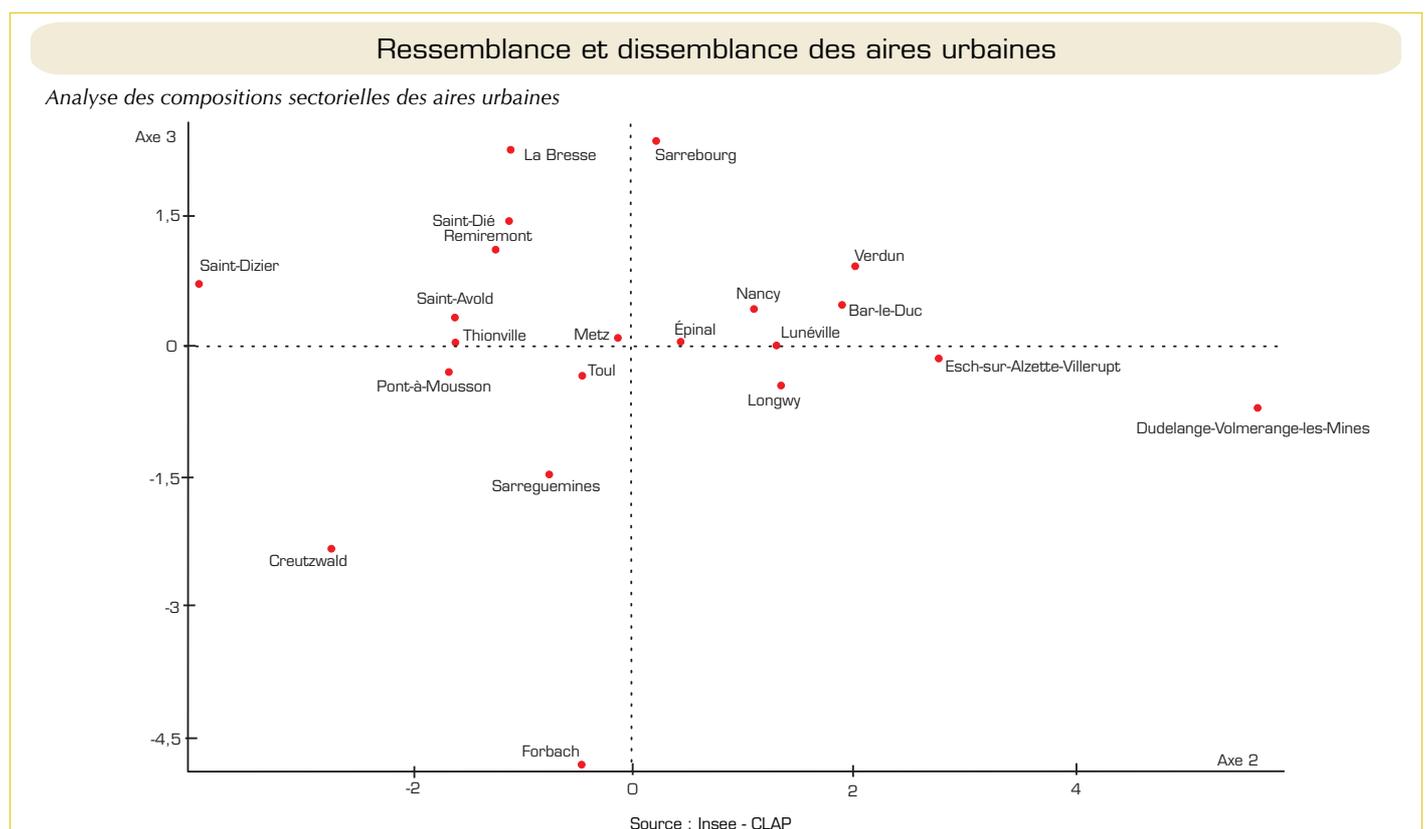
La composition sectorielle de l'aire urbaine de Metz est proche de la moyenne pour ce qui est de la part de l'industrie et du secteur «éducation et administration» (26,5%), ce dernier créant en moyenne 26% de la valeur ajoutée régionale.

À l'inverse, les zones de Pont-à-Mousson, Thionville, Saint-Avold sont caractérisées par une part du secteur «éducation et administration» inférieure à la moyenne et une part de l'industrie supérieure à la moyenne. Le secteur des biens intermédiaires représente plus de 20% de la valeur ajoutée dans les aires urbaines de Pont-à-Mousson et Saint-Avold.

À Sarreguemines, la part du secteur «éducation et administration» n'est que de 11% mais la part de l'industrie automobile y est de 15%. Les mêmes caractéristiques sont observables pour les zones de Saint-Dié, Remiremont et La Bresse, avec une industrie toujours bien implantée.

Enfin, le troisième axe permet d'opposer les rares zones dans lesquelles l'industrie de l'énergie occupe une place prépondérante aux autres zones, moins spécialisées.

Ainsi, la zone de Forbach se distingue, au niveau régional, par un poids important du secteur énergétique dans l'emploi et la valeur ajoutée de la zone, avec plus du quart de la richesse créée.



Valeur ajoutée par emploi : un classement bouleversé

Le classement des aires urbaines résulte donc principalement d'un effet de masse. La valeur ajoutée totale d'une zone dépend du nombre d'emplois salariés dans cette zone. Mais qu'advient-il de ce classement si la valeur ajoutée est calculée par salarié ? Il convient de préciser que cette mesure alternative de la richesse ne mesure pas la richesse d'une zone. En effet, cet indicateur ne prend pas en compte le nombre d'habitants de la zone. Ainsi, une zone marquée par un fort taux de chômage pourrait laisser apparaître une forte valeur ajoutée par emploi. Le calcul de cet indicateur modifie très sensiblement le classement des aires urbaines.

Les aires urbaines qui figuraient en fin de classement avec le premier mode de calcul, le restent avec le calcul d'une valeur ajoutée par emploi. En revanche, les deux métropoles lorraines perdent leurs premières places pour se situer en milieu du classement. L'aire urbaine de Forbach passe très provisoirement de la cinquième place à la première. Elle

est suivie par les aires urbaines de Pont-à-Mousson et de Saint-Avold.

L'interprétation de ce changement de classement est facilitée par l'analyse multidimensionnelle précédente. Le poids économique de Metz et de Nancy réside en partie dans la part prépondérante qu'elles occupent au niveau régional, tant en nombre de salariés qu'en masses salariales. Ces métropoles se caractérisent par une croissance des services, et notamment du secteur «éducation et administration». Ce secteur, certes caractérisé par une forte valeur ajoutée, l'est également par des effectifs très importants. Le rapport de ces deux grandeurs laisse apparaître une productivité apparente du travail faible. Une fois corrigée de l'effet-taille, se dégagent des zones marquées par une part importante de l'industrie, mais surtout par une relative faiblesse du secteur «éducation et administration».

Le passage d'un calcul en masse à un calcul par emploi diminue considérablement la variabilité de la valeur ajoutée entre les diffé-

rentes aires urbaines. Ainsi, la richesse d'une zone est corrélée positivement au nombre de salariés. Mais une fois celui-ci contrôlé, la valeur ajoutée par emploi dépend de la spécialisation de la zone dans des activités où la productivité apparente du travail est forte. Ceci est le cas pour l'aire urbaine de Forbach où près d'un quart de la richesse créée provient du secteur de l'énergie caractérisé par une productivité apparente du travail forte. Du fait de la fermeture des HOUILLÈRES DU BASSIN DE LORRAINE, Forbach cèdera à terme sa première place au classement.

Une approche alternative : les sphères productives

Une approche alternative au découpage sectoriel des activités consiste à classer les établissements productifs selon leurs finalités. Les établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire local sont regroupés dans une sphère dite «appareil productif». Les établissements qui produisent des biens et services destinés aux personnes présentes sur le territoire sont regroupés dans la sphère dite «économie résidentielle». Enfin, la sphère «fonction publique» englobe les établissements qui dépendent des trois fonctions publiques : d'État, hospitalière et territoriale.

En Lorraine, la fonction publique représente 22% des rémunérations distribuées. En son sein, la fonction publique d'État représente un peu plus de 42% des effectifs, suivie par la fonction publique territoriale avec 36%, 22% revenant à la fonction publique hospitalière.

Cette sphère «fonction publique» n'est pas répartie de façon uniforme sur l'ensemble du territoire lorrain. Sa présence est plus affirmée dans les pôles, que ces derniers soient urbains ou ruraux. Dans les pôles urbains, l'emploi public est porté par la présence des administrations d'État, des grandes collectivités territoriales, mais également des grands éta-

Valeur ajoutée par emploi : Nancy et Metz rétrogradées au classement

Aires urbaines	Classement selon la valeur ajoutée	Classement selon la valeur ajoutée par emploi
Metz	1	10
Nancy	2	8
Thionville	3	5
Épinal	4	13
Forbach	5	1
Sarreguemines	6	6
Saint-Dié	7	11
Saint-Avold	8	3
Bar-le-Duc	9	4
Verdun	10	16
Sarrebourg	11	14
Pont-à-Mousson	12	2
Longwy	13	12
Remiremont	14	7
Toul	15	9
Lunéville	16	17
Creutzwald	17	15
La Bresse	18	18
Esch-sur-Alzette - Villerupt	19	19
Saint-Dizier (partie lorraine)	20	20
Dudelange-Volmerange-les-Mines	21	21

Source : Insee - CLAP

blissements d'enseignement et des grands centres hospitaliers. Mais cette concentration se retrouve également dans les pôles ruraux où hôpitaux, collèges et municipalités font partie des grands employeurs locaux. Même dans les communes rurales isolées, l'emploi public pèse près de 20% des rémunérations, soit à peine moins qu'au niveau régional. Les couronnes des pôles urbains et ruraux sont souvent les espaces dans lesquels la présence publique est la plus faible en proportion. Dans ces zones périphériques, la sphère «appareil productif» est la mieux implantée. Globalement, cette sphère productive est celle qui - *via* les rémunérations - contribue le plus à la richesse régionale (42% des rémunérations).

Elle représente moins de 38% des rémunérations dans les pôles urbains, tandis qu'elle représente 56,2% des rémunérations dans les couronnes périurbaines. Cette proportion atteint même 65% des rémunérations dans les couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural. Dans ces couronnes - urbaines ou rurales - la sphère productive se substitue à la sphère publique.

Prédominance du résidentiel dans les pôles urbains

Enfin, la sphère «économie résidentielle» représente un tiers des rémunérations dans la région. Sa définition réside dans le caractère de proximité, elle se retrouve surtout dans les pôles urbains, marqués par une forte concentration des établissements dans le secteur du commerce de détail. En moyenne, à mesure que l'on s'éloigne des pôles urbains, la part de l'économie dédiée à la sphère «résidentielle» se réduit.

Le poids des trois sphères est variable selon les zones considérées. Moselle et Vosges sont les deux départements où la sphère de «l'appareil productif» est la plus développée. Ce résultat

n'est pas étonnant au regard du poids des industries dans ces départements. À l'inverse, la Meuse et la Meurthe-et-Moselle sont marquées par le poids de la «fonction publique» dans l'appareil productif local. L'«économie résidentielle», ayant partie liée avec la population, est en proportion plus développée en Mo-

selle et en Meurthe-et-Moselle, du fait de l'importance sur la richesse locale des deux pôles urbains que sont Nancy et Metz.

■ Martine BOURDIER

■ Ludovic JOBARD

■ Yann KUBIAK

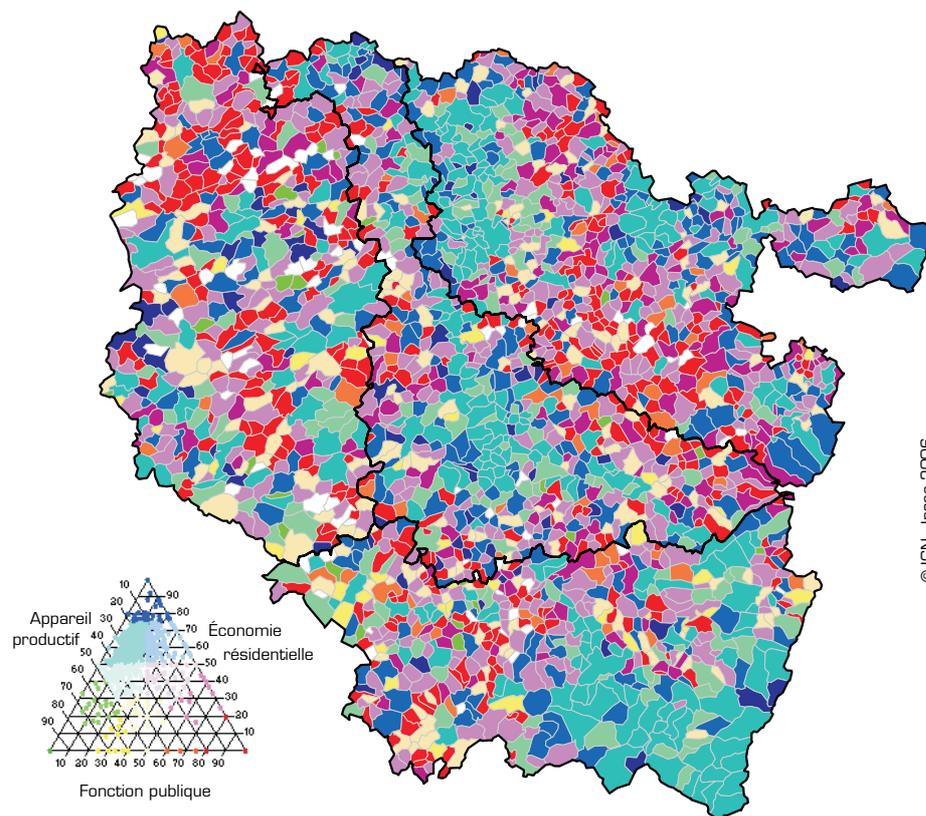
Répartition de la masse salariale selon la sphère d'activité et la localisation en Lorraine

Répartition (en %)	Appareil productif	Économie résidentielle	Fonction publique	Total
Espace à dominante urbaine	40,3	34,6	25,1	100
Aires urbaines	39,6	34,8	25,5	100
Pôles urbains	37,8	35,7	26,5	100
Couronnes périurbaines	56,2	27,2	16,5	100
Communes multipolarisées	51,0	30,7	18,2	100
Espace à dominante rurale	53,2	25,3	21,5	100
Aires d'emploi de l'espace rural	53,4	24,2	22,4	100
Pôles d'emploi de l'espace rural	53,1	24,2	22,8	100
Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural	65,0	24,8	10,2	100
Autres communes rurales	52,9	27,2	19,9	100
Ensemble	42,0	33,4	24,6	100

Source : Insee - CLAP

Une approche par les trois sphères

Nature de la richesse créée dans les communes



© IGN - Insee 2006

Source : Insee - CLAP (Réalisé avec Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo/>)

Savoir plus :

- «Les produits intérieurs régionaux en 2003, forte concentration spatiale et dynamismes contrastés» - Insee première n° 1055 - Déc. 2005

- «Le poids économique des villes françaises» - François-Paul Yatta - Données urbaines, vol.2, 1998, pp.297-308.

- Site Internet : www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Paul FRANÇOIS

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

RESPONSABLE ÉDITORIAL ET

RELATIONS MÉDIAS

Jacqueline FINEL

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

SECRÉTARIAT DE FABRICATION

MISE EN PAGE - COMPOSITION

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

Marie-Odile LAFONTAINE

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2006

Méthode

La méthode de calcul de la valeur ajoutée par aire urbaine, inspirée de F-P YATTA in *Données urbaines*, s'appuie sur le calcul des valeurs ajoutées régionales réalisé par l'Insee. Elle consiste à affecter les valeurs ajoutées régionales des secteurs (en NES14) en utilisant comme clef de répartition les masses salariales contenues dans la source CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif).

- Soit $VA_{s, r}$ la valeur ajoutée régionale r d'un secteur s de l'activité économique.

- Soit les masses salariales contenues dans CLAP de ce secteur, versées dans la région $MS_{s, r}$ et dans l'aire urbaine $MS_{s, a}$

La valeur ajoutée du secteur dans l'aire urbaine est donc égale à :

$$VA_{s, a} = VA_{s, r} \frac{MS_{s, a}}{MS_{s, r}}$$

La valeur ajoutée totale de l'aire urbaine a est la somme des valeurs ajoutées des secteurs qui s'y trouvent

$$VA_a = \sum_{s=1}^{S=14} VA_{s, a}$$

Il est à noter que cette méthode sous-estime la création de richesse dans les aires urbaines et les secteurs d'activité où le taux de salariat est faible.

Les trois sphères

- **La sphère «productive»** est composée de l'industrie, des services aux entreprises, de la logistique et plus généralement des établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire local ;

- **La sphère «résidentielle»** correspond aux services à la population présente sur le territoire dès lors qu'ils ne sont pas rendus par des établissements de la sphère «publique». Elle inclut également le secteur de la construction et les entreprises publiques constituées en établissements publics à caractère industriel et commercial comme la SNCF et la Poste ;

- **La sphère «publique»** comprend les administrations et collectivités publiques : sont comptabilisés les agents en poste dans les établissements recrutant sur la base du droit public : administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif (hôpitaux, universités,...).

Le champ sur lequel s'appuie cette étude couvre l'ensemble de l'emploi salarié, en dehors des emplois domestiques, de ceux de l'agriculture et de la défense. Les non-salariés, comme les artisans et les professions libérales, ne sont donc pas comptabilisés.

CLAP : un nouvel outil pour la connaissance des emplois et des rémunérations au niveau local

Le dispositif «Connaissance locale de l'appareil productif» (CLAP) a été conçu pour mesurer l'emploi et les salaires au niveau local, en utilisant les données issues de plusieurs sources, notamment SIRENE, EPURE (URSSAF), DADS (Déclarations annuelles de données sociales). CLAP rassemble à un niveau géographique fin et sur un champ complet, non limité au traditionnel champ ICS (Industrie, Construction, Commerce et Services), des données sur la localisation des établissements employeurs, les effectifs employés, les rémunérations versées par secteur d'activité sur l'ensemble de l'économie, marchande et non marchande, hors personnels militaires dépendant du Ministère de la Défense et emplois domestiques. CLAP vise la fourniture d'une information de qualité homogène au niveau du croisement zone d'emploi - NES114.

Les non-salariés, comme les artisans et les professions libérales, ne sont pas comptabilisés. Dans cette étude, les établissements pris en compte sont uniquement les établissements employeurs.

Dans CLAP, l'emploi est mesuré au sens des «postes de travail» pourvus au 31 décembre par établissement employeur. Cette approche centrée sur la notion de «facteur travail» au sein du système productif ne se substitue donc pas aux estimations d'emploi centrées sur le nombre de personnes en emploi dans un territoire, leurs caractéristiques sociales et leurs trajectoires.